

Image not found or type unknown



Succession de bail suite deces

Par **sandra**, le **20/07/2009** à **22:49**

Bonjour,rnrnMa maman est décédée. elle hébergait une personne depuis plus d'un an.rnsur le contrat est marqué" en cas de décès du locataire le contrat de location continuern- au profit des ascendants, du concubin notoire ou des personnes à charge, qui vivaient avec lui depuis au moins un an à la date du décès."rnj'étais caution pour ma mère.rnest-ce que je deviens caution de cette personne?rnsi oui, existe t-il un moyen de ne plus etre caution?rnrnURGENTrnrnMERCIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII